

Information municipale aux riverains du centre-ville

Blagnac, le 30 janvier

Madame, Monsieur,

Le traditionnel défilé du Carnaval de Blagnac aura lieu le samedi 17 mars prochain.

Les rues du centre-ville seront en fête et le cortège s'élancera du Parc des Ramiers à 15h30. Il suivra l'itinéraire figurant sur le plan annexé au verso de ce courrier.

Pour des raisons évidentes d'organisation et de sécurité, la circulation et le stationnement seront perturbés dans votre quartier.

La circulation sera interdite :

- de 15h à 18h : allée Contie, descente du Ramier, boulevards Firmin-Pons et Jean-Rivet, rue Croix Blanche, rue du Docteur-Guibaud, rue Fonsorbes, rue Lavoisier, rue Pasteur, rue Lavigne, place Hérisson, place Intérieure de l'église, rue Félix Debax, rue Prosper Ferradou et allée du Canalet

Le stationnement sera interdit :

- de 6h à 18h : allée Contie, descente du Ramier, boulevards Firmin-Pons et Jean-Rivet, rue Croix Blanche, rue du Docteur-Guibaud, rue Fonsorbes, rue Lavoisier, rue Pasteur, rue Lavigne, parking Lavoisier et rue Prosper Ferradou
- de 13h à 18h : parking du Canalet

Je vous remercie dès à présent de bien vouloir respecter ces consignes indispensables au bon déroulement de la manifestation.

Je vous remercie par avance pour votre compréhension et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*En espérant vous compter parmi les
4000 participants de ce carnaval
Bien à vous*

Le Maire,

Joseph CARLES

